




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-66**

Séance publique du

24 juillet 2020

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1176634-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - LA MARESCHALE, RESTRUCTURATION DE LA DÉPENDANCE "LE BASTIDON" - FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT) - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (PACA)

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2020

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - LA MARESCHALE, RESTRUCTURATION DE LA DÉPENDANCE "LE BASTIDON" - FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT) - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (PACA)- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Fin 2015, la Région a lancé une grande politique d'aménagement et de promotion de tous les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette nouvelle ambition a permis de renforcer l'attractivité en menant un aménagement du territoire régional harmonieux, équilibré et solidaire.

Ainsi, la Région a réarticulé sa politique d'aménagement du territoire autour d'outils tels que le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) qui s'adresse à toutes les communes régionales et les accompagnent dans le financement de leurs projets de rayonnement communal.

Afin d'améliorer le cadre de vie et le développement local, la vocation du FRAT est de regrouper et mettre en cohérence les soutiens que la Région accorde aux investissements en maîtrise d'ouvrage communale dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'équipement : aménagements d'espaces communaux, création ou réhabilitation d'équipements socio-culturels, touristiques ou sportifs...

Le taux d'intervention s'élève 30% maximum du montant HT du projet avec un plafond de subvention fixé à 200 000 €.

Afin de répondre plus efficacement et en proximité aux besoins actuels et à venir des administrés du territoire, la Ville d'Aix-en-Provence est engagée dans des opérations d'envergure de création et de rénovation de nouveaux équipements publics.

Dans le cadre de cette politique d'aménagement participant de la transition énergétique et du développement durable, est prévue l'opération de La Mareschale, projet global intégrant la restructuration de la dépendance « Le Bastidon ».

Située dans le quartier d'Encagnane au cœur du Parc de la Mareschale et à quelques pas de la Bastide du Jas de Bouffan, la Bastide de la Mareschale est identifiable par sa maison de maître ainsi que ses jardins publics et dépendances.

L'objectif de ce projet consiste en la requalification des espaces afin d'accueillir des activités majoritairement développées par des associations. Cette restructuration permettra également l'accueil d'activités périscolaires.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 666 667 € HT soit 800 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

COUT HT DE L'OPERATION	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (FRAT)	VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
666 667 €	200 000 €	466 667 €
<i>Taux de participation</i>	30%	70%

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès de la Région PACA un financement pour l'opération de La Mareschale – restructuration de la dépendance « Le Bastidon » à hauteur du taux d'intervention défini dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) soit 200 000 € pour un coût des dépenses estimées à 666 667 € HT
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de la Région Sud et tout document afférent à ce dossier
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2020-66 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - LA MARESCHALE,
RESTRUCTURATION DE LA DÉPENDANCE "LE BASTIDON" - FONDS RÉGIONAL
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT) - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU
CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (PACA)-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/07/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»